



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique -
division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet NEW TBIPS-MANAGEMENT SERVICE	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-173104/A	Amendment No. - N° modif. 009
Client Reference No. - N° de référence du client 20173104	Date 2017-08-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-638-31698	
File No. - N° de dossier 638el.E60ZR-173104	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-09-11	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mao, Lan	Buyer Id - Id de l'acheteur 638el
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2074 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZR-173104/A

Amd. No. - N° de la modif.
009

Buyer ID - Id de l'acheteur
638el

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZR-173104

File No. - N° du dossier
638elE60ZR-173104

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification 009 apportée à la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions de soumissionnaires et modifier la DP.

Question 28 :

Concernant le critère C2 du volet 2 : Bien que nous apprécions le rajustement de la notation et de la valeur du nombre total de jours facturables révisée dans la modification n° 6, nous aimerions souligner que les valeurs pour le volet 2 sont toujours irréalistes compte tenu de la nature et de la valeur des contrats de sécurité de la TI habituels. Les contrats de sécurité sont généralement de courte durée, de faible valeur en dollars; par conséquent, un soumissionnaire pourrait devoir démontrer avoir réalisé une multitude de contrats pour cumuler 12 M\$ et plus de points totaux. En outre, il semble injuste que le volet 1 soit de valeur et pointage similaire pour le critère C2, mais qu'il puisse provenir de huit catégories de ressources, et ce, dans des contrats généralement de longue durée en raison de la nature des travaux.

Étant donné que le nombre estimatif de ressources nécessaires pour le volet 2 est de seulement sept (7), il semble excessif d'exiger la démonstration d'avoir cumulé plus de 12 M\$ en points pour le critère C2. Nous demandons que Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) rajuste les valeurs en dollars du critère C2 du volet 2 pour arriver à quelque chose comme ceci :

De 1 M\$ à moins de 3 M\$ – 10 points

De 3 M\$ à moins de 5 M\$ – 15 points

De 5 M\$ à moins de 6 M\$ – 20 points

De 6 M\$ et plus – 25 points

Réponse 28 :

Le critère C2 du volet 2 a été modifié. Voir la modification à la demande de propositions (DP) ci-dessous.

Question 29 :

Veillez vous reporter à la pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions, volet de travail 2 – Sécurité de la TI, M.1 c); veuillez vous reporter à la modification n° 002 de la modification de la DO où il est indiqué : « [...] si le soumissionnaire a recours à des contrats des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) pour démontrer son expérience dans diverses catégories de ressources des SPICT suffira [...] ». Veuillez également vous reporter à la pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions, 2. Modèle de réponse du soumissionnaire aux fins de référence B) où il exige que le soumissionnaire fournisse la liste des tâches pour chacune des catégories de ressources nommées dans A) ci-dessus et les instructions supplémentaires figurant dans ce tableau, où on prévoit ceci : « Le soumissionnaire est prié de faire des renvois reliant sa réponse aux lignes A) et B) à chacune des tâches énumérées à l'Annexe A – Exigences en matière de services des AMA de la série EN578-170432 pour les SPICT du volet de travail et de la catégorie de ressources faisant l'objet d'une évaluation. La justification ne doit pas être une simple répétition des tâches, mais doit détailler les responsabilités et démontrer la façon dont le soumissionnaire a exécuté les travaux en effectuant les tâches. » Veuillez confirmer que, conformément à la modification 002 concernant M.1 c), cet énoncé devrait être remplacé par ceci : « Le soumissionnaire doit faire des renvois reliant sa réponse aux lignes A) et B) à chacune des tâches énumérées à l'Annexe A – Exigences en matière de services des AMA de la série EN578-170432 pour les SPICT du volet de travail et de la catégorie de ressources faisant l'objet d'une évaluation. La justification ne doit pas être une simple répétition des tâches, mais doit détailler les responsabilités et démontrer la façon dont le soumissionnaire a exécuté les travaux en effectuant les tâches. Si le soumissionnaire cite des contrats des SPICT pour démontrer son expérience, il est suffisant d'énumérer les catégories de ressources des SPICT. »

Réponse 29 :

Nous le confirmons. Voir la modification à la demande de propositions (DP) ci-dessous.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZR-173104/A

Amd. No. - N° de la modif.
009

Buyer ID - Id de l'acheteur
638el

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZR-173104

File No. - N° du dossier
638elE60ZR-173104

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

MODIFICATIONS À LA DP

1. À la pièce jointe 4.2, 2. Modèle de réponse du soumissionnaire – Références de l'entreprise :

SUPPRIMER:

Le soumissionnaire est prié de faire des renvois entre sa réponse et les rangées (A) et (B), et le numéro des tâches de l'annexe A - Exigences en matière de services de l'AMA pour des SPICT no EN578-170432 pour la catégorie de ressources faisant l'objet de l'évaluation. Il ne suffit pas de reprendre simplement les tâches; le soumissionnaire doit expliquer les responsabilités et démontrer la façon dont il a exécuté le travail en effectuant les tâches.

INSERER:

Le soumissionnaire est prié de faire des renvois entre sa réponse et les rangées (A) et (B), et le numéro des tâches de l'annexe A - Exigences en matière de services de l'AMA pour des SPICT no EN578-170432 pour la catégorie de ressources faisant l'objet de l'évaluation. Il ne suffit pas de reprendre simplement les tâches; le soumissionnaire doit expliquer les responsabilités et démontrer la façon dont il a exécuté le travail en effectuant les tâches. Si un soumissionnaire cite des contrats des SPICT pour démontrer son expérience, il est suffisant d'énumérer les catégories de ressources des SPICT.

2. À la pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 2 – Sécurité des TI, 2.2 Critères d'évaluation cotés de l'organisation, C.2:

SUPPRIMER:

de 3 M\$ à moins de 6 M\$: 5 points
de 6 M\$ à moins de 9 M\$: 10 points
de 9 M\$ à moins de 12 M\$: 15 points
de 12 M\$ à moins de 15 M\$: 20 points
15 M\$ ou plus : 25 points

INSERER:

de 1 M\$ à moins de 3 M\$: 10 points
de 3 M\$ à moins de 5 M\$: 15 points
de 5 M\$ à moins de 7 M\$: 20 points
7 M\$ ou plus : 25 points

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.